



Canne à sucre – Mars 2017

Directeur de publication : Jean-Bernard Gonthier, Président de la Chambre d'agriculture de La Réunion
24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

Animateur filière : Joseph Antoir.

Comité de rédaction : Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance : Anafruit, Armeflhor, Association des Vergers de l'Ouest, Cirad, CTICS, EPLEPPA de St-Paul, eRcane, Gab Réunion, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, Sica TR, TEREOS.

A retenir

Météorologie : en mars, la pluviométrie est supérieure aux moyennes décennales dans le Nord et l'Ouest, plus basse dans le Sud et l'Est.

Borer rose (*Sesamia calamistis*) : la période à risques est passée sur toutes les parcelles du réseau.

Borer ponctué (*Chilo sacchariphagus*) : attention, le seuil de nuisibilité commence à augmenter sur certaines parcelles du réseau. Risque élevé.

Cochenilles roses farineuses (*Saccharicoccus sacchari*) et Thrips (*Fulmekiola serrata*) : le risque reste moyen sur certaines parcelles du réseau comme le mois dernier.

Adventices : la pression des adventices a baissé sur les parcelles du réseau qui ont eu des interventions. Attention à intervenir dès le dépassement du seuil de 30% d'enherbement au sol.

Météorologie

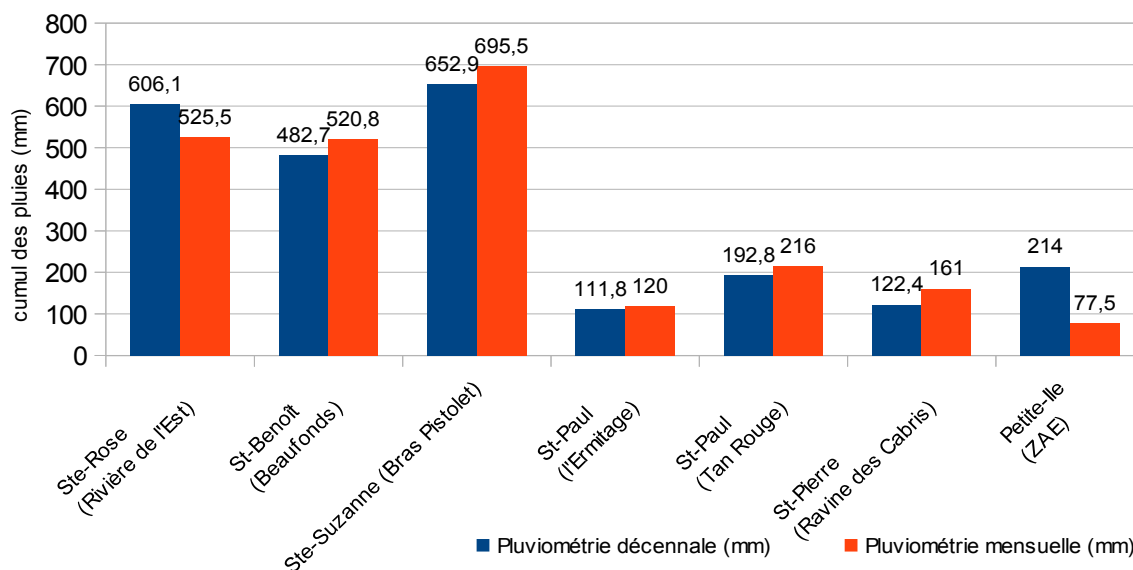
Relevés de mars 2017 comparés aux moyennes décennales du mois de mars.

Poste	Ste-Rose (Rivière de l'Est)	St-Benoît (Beaufonds)	Ste-Suzanne (Bras Pistolet)	St-Paul (l'Ermitage)	St-Paul (Tan Rouge)	St-Pierre (Ravine des Cabris)	Petite-Ile (ZAE)
Températures moyennes décennales (°C)	24,9	25,8	22	25,3	20,9	24,1	25,9
Températures moyennes mensuelles (°C)	25,7	26,2	22,7	25,9	22	25	26,9
Pluviométrie décennale (mm)	606,1	482,7	652,9	111,8	192,8	122,4	214
Pluviométrie mensuelle (mm)	525,5	520,8	695,5	120	216	161	77,5

Les températures du mois de mars 2017 ont été plus élevées que les moyennes décennales sur l'ensemble des stations. Avec un maximum de hausse de 0,95 °C en moyenne sur les stations du Sud.

La pluviométrie a été supérieure aux moyennes décennales dans le Nord de 7% et l'Ouest de 10 % en moyenne. Le Sud enregistre une forte baisse de 29 % par rapport aux moyennes décennales et l'Est enregistre une baisse de 4 % en moyenne.

Comparaison des pluviométries décennales au cumul mensuel de mars 2017



Phénologie

Suivi du stade végétatif de la canne sur des parcelles au mois de mars 2017.

Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude (m)	Variété	Date de récolte	Stade
P1	Saint-Paul	Saline-les-Hauts	881	R583	Fin octobre 2016	Croissance
P2	Saint-Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	Mi-juillet 2016	Croissance
P3	Saint-Benoît	Cambourg	421	R570	Début août 2016	Croissance
P4	Saint-Philippe	Le Baril	49	R570	Fin juillet 2016	Croissance
P5	Sainte-Rose	Bonne Espérance	65	R570	Fin juillet 2016	Croissance
P6	Saint-Paul	Antenne IV	204	R579	Fin août 2016	Croissance
P7	Sainte-Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	Début août 2016	Croissance
P8	Les Avirons	Tévelave	798	R583	Fin septembre 2016	Croissance
P9	Saint-Benoît	Beaulieu	66	R582	Début décembre 2015	Début de croissance

Etat phytosanitaire des cultures

- **Canne à sucre**

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, des observations sont réalisées sur 9 parcelles réparties sur l'ensemble de l'île tous les mois. Cette surveillance biologique concerne les bioagresseurs, dont les adventices. Les périodes d'observation sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageurs et d'adventices. Celles-ci se font, soit par comptage, soit par notation de présence ou d'absence.



Répartition géographique des parcelles

Etat phytosanitaire des parcelles de canne face aux bioagresseurs au mois de mars 2017.

Bioagresseurs	Situation des parcelles	Seuil de risque	Évaluation des risques
Borer rose (<i>Sesamia calamistis</i>)	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9 : 0 % de « cœurs morts »	20 %	Risque nul : la période à risque est passée pour les parcelles au stade de début et fin de croissance.
Borer ponctué (<i>Chilo sacchariphagus</i>)	P2, P4, P5, P7, P9 : 0 % de tiges attaquées P1 : 10 % de tiges attaquées P3, P6 : 40 % de tiges attaquées P8 : 50 % de tiges attaquées	> 50 %	Risque élevé : le stade phénologique des plants est propice aux attaques de borer ponctué.
Noctuelle défoliatrice (<i>Leucania pseudoloreyi</i>)	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9 : 0 % de feuilles attaquées	> 50 %	Risque nul : la période à risque est passée pour les parcelles au stade de début et fin de croissance.
Cochenilles (<i>Saccharicoccus sacchari</i> , <i>Aulacaspis tegalensis</i> , <i>Dysmicoccus boninsis</i>)	P6, P8 : 0 % des tiges attaquées P9 : 5 % des tiges attaquées P1, P4 : 10 % des tiges attaquées P5 : 15 % des tiges attaquées P2, P3, P7 : 30 % des tiges attaquées	> 50 %	Risque moyen : le stade phénologique croissance est propice à la présence de cochenilles.
Rat (<i>Rattus</i> sp.)	Absence de dégâts	Difficile à déterminer	Risque faible : Les cannes peuvent commencer à être attaquées, notamment des variétés de cannes riches en sucre tel que la R579 de début de campagne.
Thrips (<i>Fulmekiola serrata</i>)	P1, P9 : 0 % de feuilles attaquées P2, P4, P5, P7, P8 : 20 % de feuilles attaquées P3, P6 : 30 % de feuilles attaquées	Difficile à déterminer > 50 %	Risque moyen : les thrips prolifèrent dans le cœur des feuilles de canne enroulées.

- Le borer rose n'est plus présent sur les parcelles du réseau. Même les parcelles de fin de campagne ont dépassé la période de risque.
- Le borer ponctué apparaît sur la P1 et est toujours présent sur la P3, P6 et P8. Nette augmentation sur la P3, P6 et P8. La P8 dépasse le seuil de nuisibilité. Pas d'attaques sur les autres parcelles du réseau.
- Les noctuelles ne sont plus un danger sur les parcelles de début et fin de campagne.
- Les cochenilles font leurs apparitions sur la P1 et P9. Une augmentation est constatée sur la P3.
- Les populations de thrips ont augmenté sur les parcelles du réseau.



Le borer ponctué, *Chilo sacchariphagus* (J. Antoir, CA)

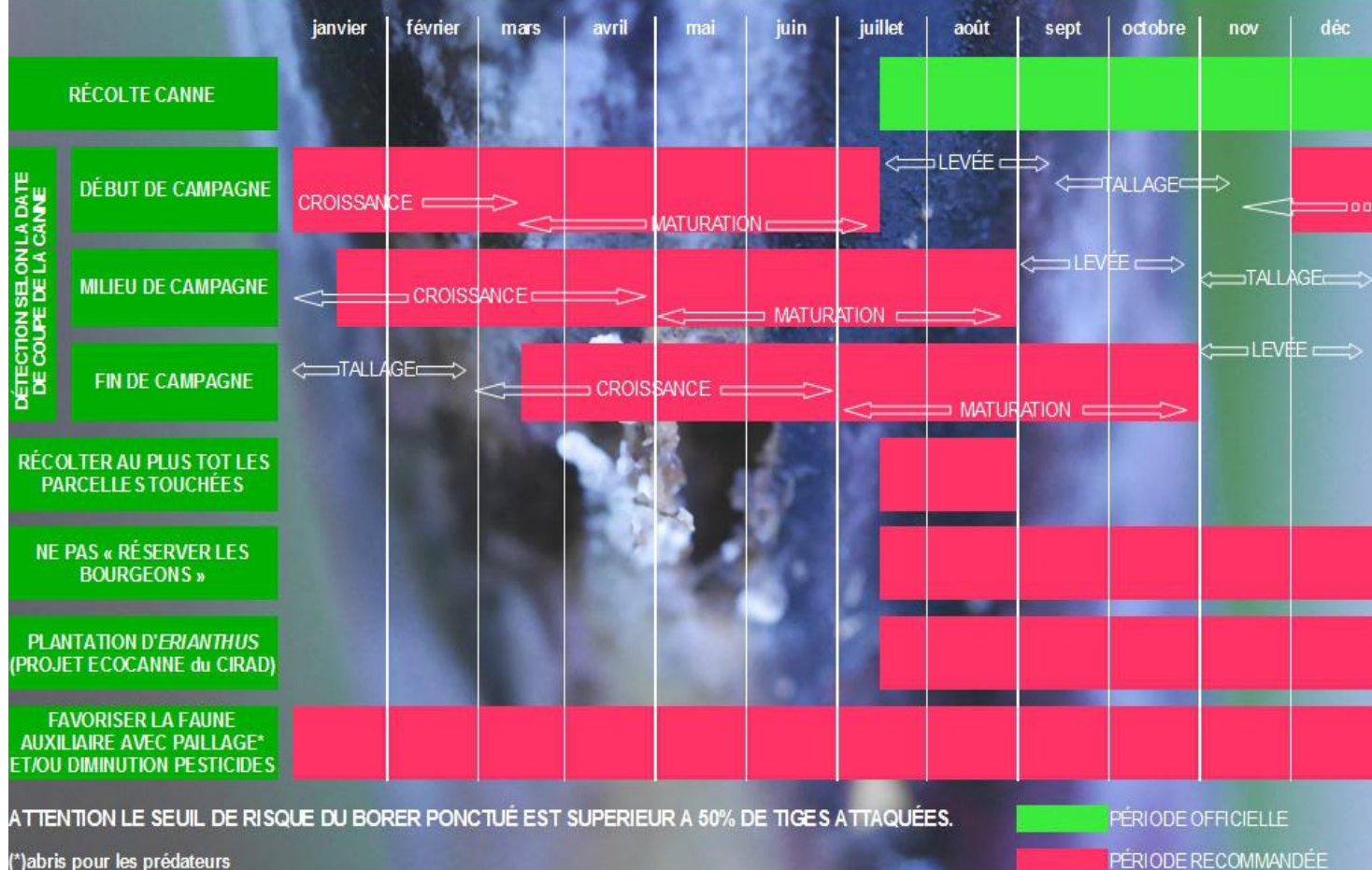


Ouverture d'une galerie de Borer ponctué, *Chilo sacchariphagus* (J. Antoir, CA)



Trou de sortie du Borer ponctué, *Chilo sacchariphagus* (J. Antoir, CA)

PÉRIODES CRITIQUES DES ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LE BORER PONCTUÉ



Enherbement des parcelles de canne au mois de mars 2017

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Enherbement	20%	0%	10%	10%	0%	30%	20%	30%	20%
Mois après coupe	5	8	8	8	8	7	8	6	3
Dernière intervention	Février	Mars	Mars	Décembre	Mars	Mars	Février	Janvier	-
Type d'intervention	Manuel	Epaillage	Epaillage	Epaillage	Epaillage	Chimique	Mécanique	Chimique	-
Seuil d'intervention	30 %								
Évaluation des risques	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen

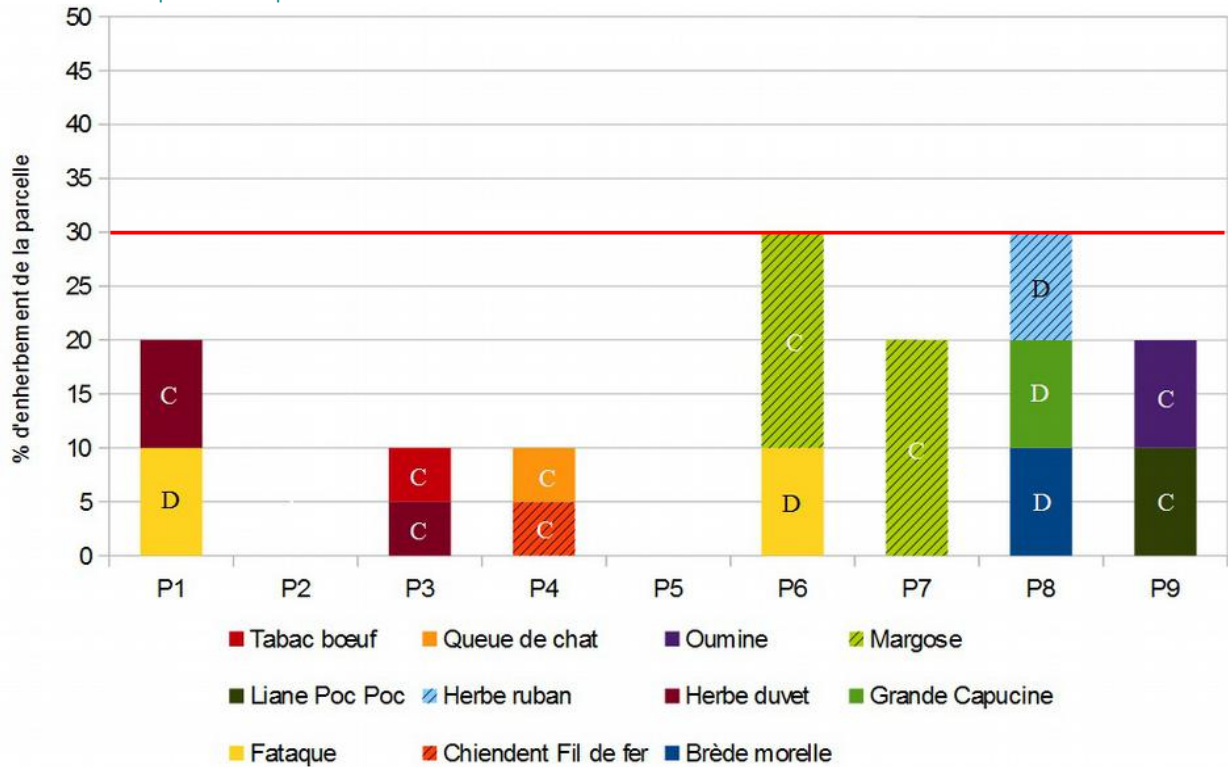
Risque nul : parcelle propre/recouvrement total des cannes

Risque moyen : 15 à 30 %, intervention à programmer, possibilité d'impact sur la canne

Risque faible : 0 à 15 %, enherbement à surveiller, risque possible

Risque élevé : > à 30 %, intervention à effectuer, impact certain sur la canne

Enherbement des parcelles et présence d'adventices au mois de mars 2017.



Rappel : l'échelle phénologique des adventices utilisée est celle du guide méthodologique de suivi de la flore adventice RMT Florad de 2012. Cinq niveaux de stades phénologiques croissants sont répertoriés de A (plantule) à E (grenaison).

Grâce aux interventions, les pressions d'enherbement ont baissé sur les parcelles du réseau et sont globalement faible malgré les pluies de saison ponctuellement conséquentes.

La parcelle P6 et P8, atteignent une pression d'enherbement à risque élevé (30 %). Les cannes sont en compétition directe avec les adventices et une intervention immédiate est nécessaire. Pour rappel la concurrence spatiale agit sur la fertilisation, l'eau et sur la production de chlorophylle.

Les autres parcelles, quant à elles, ne dépassent pas le seuil d'enherbement. Les interventions tel que l'épillage ont maintenu ou réduit le taux d'enherbement à néant comme sur la P2, P3, P4 et P5. On note une légère augmentation du taux d'enherbement sur la P1, P7 et P9.



Remarque importante: il n'est pas nécessaire d'intervenir chimiquement quand le taux d'enherbement est inférieur à 30 % de couverture du sol. De plus, il est onéreux, inutile, voire utopique de vouloir maintenir les cultures exemptes de « mauvaises herbes ». Cibler les interventions sur les parcelles où la prolifération des mauvaises herbes risque d'entraîner des étouffements de souche ou une gêne à la récolte. Bien identifier les espèces présentes et problématiques pour adapter le moyen de lutte.

Observations ponctuelles

Un foyer de vers blanc (*Hoplochelus marginalis*) a été signalé sur la zone de Saint-Paul, sur R570. Il a été relevé une forte intensité de plus de 16 larves en moyenne par souche de canne à sucre avec un maximum de 38 larves/souche sur un des sondages.



Sondage de vers blanc, *Hoplochelus marginalis*, à 38 larves/souche (R. Fontaine, FDGDON)



Sondage de vers blanc, *Hoplochelus marginalis*, à 16 larves/souche (R. Fontaine, FDGDON)

Seuil de risque : une densité de **3 à 5 larves de vers blancs par souche de canne à sucre est le seuil économique ou de nuisibilité**. Le ver blanc cause des dégâts essentiellement à partir du 3ème stade larvaire. Il se nourrit entre autres des racines de la canne à sucre et peut causer d'énormes pertes de rendement pour les cultures.



Le Ver blanc, *Hoplochelus marginalis* (J. Antoir, CA)

Action contre les vers blancs : Le dispositif de lutte est basé sur l'utilisation d'un agent de contrôle biologique vivant, le *Beauveria*. Il est proposé sous la forme du BETEL®. Lors des replantations appliquer le BETEL à la dose de 50 kg/ha en traitement du sol avec incorporation immédiate. Répartir le produit de manière homogène au niveau de la bouture et aux abords du sillon ouvert, puis recouvrir immédiatement pour préserver son efficacité. **Attention, une exposition trop longue au soleil et un contact avec de la chaux ou de l'écume chaude peuvent tuer le champignon Beauveria.**



Rappel : il est obligatoire de traiter les parcelles agricoles de canne à sucre lors de la replantation (arrêté préfectoral du 21 Aout 1989 et arrêté national du 5 Juin 2009).

Contact animateur du réseau d'épidémiosurveillance canne à sucre : Joseph Antoir, Chambre d'agriculture de La Réunion
Tél : 0262 37 48 22 / 0692 70 04 98 / e-mail : joseph.antoir@reunion.chambagri.fr

Bulletin consultable sur www.bsv-reunion.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.